PRIX DE L'ORDRE
2023
Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

LES PRIX DE L'ORDRE 2023

PRIX PROFESSIONNEL

IMPACT SUR LA PRATIQUE DES C.O.

L'objectif est de reconnaître les réalisations des conseillers d'orientation qui ont contribué à enrichir la pratique professionnelle. Il peut s'agir, notamment, de livres, d'outils ou de programmes qui assurent le développement d'une pratique professionnelle exemplaire en orientation.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Contribuer à développer des pratiques exemplaires.
- Valider le fait que la réalisation est toujours d'actualité.
- Démontrer de la rigueur sur les plans de la réalisation et de la présentation.

La réalisation doit être une production originale et doit avoir été accomplie au cours des cinq dernières années. Si la réalisation est une publication, elle doit avoir été éditée au cours des deux dernières années.

PRIX DE L'ORIENTATION

IMPACT SUR LE GRAND PUBLIC

L'objectif est de reconnaître la mise en valeur des enjeux de l'orientation au bénéfice du public et des clientèles, par un ou plusieurs conseillers d'orientation.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Faire mieux connaître les enjeux et les problématiques d'orientation auprès du public ou des décideurs.
- Démontrer une sensibilité ou une préoccupation face aux besoins des différentes clientèles.
- Viser à répondre à des enjeux sociaux d'actualité.
- Démontrer la pertinence sociale de la profession dans la société québécoise.

La réalisation ou la pratique professionnelle du candidat ou des candidats doit avoir eu un impact au cours de l'année 2021.

MODALITÉS D'INSCRIPTION*

- La réalisation peut être le fruit du travail d'une seule personne ou d'une équipe.
- La réalisation peut être présentée par son auteur (personne ou équipe) ou par ses pairs.
- La présentation doit être accompagnée des documents pertinents à la réalisation.
- Un même projet ne peut être soumis plus d'une fois.
- La réalisation doit être présentée dans les délais requis au sein du formulaire prévu à cet effet, accessible dans le site de l'Ordre à cette page : Communications et publications/Prix et distinctions.
- Au moment de présenter une réalisation, les candidats ne peuvent être des employés ou des administrateurs de l'Ordre (incluant les pigistes et les employés contractuels).

PRIX DE LA RELÈVE

SOULIGNER L'ENGAGEMENT

Le Prix de la relève vise à mettre en valeur l'implication des conseillers d'orientation débutants qui se démarquent dans la profession, à souligner leur engagement et à stimuler l'esprit d'initiative.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir moins de cinq ans de pratique.
- S'être démarqué par son engagement envers la profession ou son implication dans son milieu de travail.
- Faire preuve de professionnalisme et le démontrer.
- Être reconnu par ses pairs (2 lettres d'appui).
- S'impliquer dans le développement de ses compétences.
- Transmettre son c.v.

MODALITÉS D'INSCRIPTION*

- Le candidat doit s'assurer de transmettre tous les documents demandés appuyant sa candidature.
- Le candidat peut soumettre lui-même sa candidature ou celle-ci peut être soumise par ses pairs ou collègues.
- La réalisation doit être présentée dans les délais requis au sein du formulaire prévu à cet effet, accessible dans le site de l'Ordre à cette page : Communications et publications/Prix et distinctions.
- Au moment de présenter leur candidature, les candidats ne peuvent être des employés ou des administrateurs de l'Ordre (incluant les pigistes et les employés contractuels).

DÉLAI DE PRÉSENTATION

Au plus tard, le 29 septembre 2023 à 16 h, la directrice générale de l'Ordre doit avoir reçu, au siège social, toutes les candidatures accompagnées des documents requis.

Modalités d'envoi de la candidature

Tous les détails concernant l'envoi se trouvent dans la page suivante du site Web de l'Ordre : **Communications et publications/ Prix et distinctions**.

Pour information

Mélanie Chagnon, adjointe à la présidence et à la direction générale
1 800 363-2643 ou (514) 737-4717, poste 232
Courriel : mchagnon@orientation.qc.ca

LE JURY

Un jury étudiera les candidatures. Il sera composé de deux conseillers d'orientation et d'un représentant du public. Le jury fera ses recommandations au conseil d'administration quant à l'attribution des prix. Les délibérations du jury et ses recommandations sont confidentielles et sans appel.

REMISE DES PRIX

Les récipiendaires recevront leur prix dans le cadre de la Semaine québécoise de l'orientation qui se tiendra en novembre 2023.

*Toute candidature ne respectant pas l'ensemble des modalités d'inscription ne sera pas présentée au jury.